

notre signature que l'on nous aurait vivement reproché de retarder l'âge d'or. Nous savons aujourd'hui que ces poussées de sentimentalité internationale ne signifient pas grand chose. Nous ne pouvons agir seuls; mais nous pouvons, de concert avec d'autres qui ont les mêmes aspirations et les mêmes idéals, tenter de donner aux engagements internationaux à venir un fond de vérité. La protection contre une attaque de l'extérieur est un problème que le Canada n'a jamais sérieusement envisagé.

La question que nous avons soulevée au cours de cette élection était celle de savoir si oui ou non nous devons affronter le problème du point de vue canadien et si nous pouvions obtenir d'un gouvernement national un véritable programme de défense sur le littoral du Pacifique par lequel on reconnaîtrait que le Canada est une nation du Pacifique. Voilà quelle était la question en jeu au cours de cette élection. Je ne vois pas ce que l'on pouvait trouver à redire. Les gens de Victoria, de Vancouver et de la Colombie-Britannique en général, ont le droit de dire si, après mûre et libre délibération, ils approuvent la nouvelle politique inaugurée par le ministère actuel, qui veut que, dans la mesure des ressources du pays, l'on organise la défense de la côte du Pacifique, afin de se protéger jusqu'à un certain point contre les attaques qui pourraient survenir de temps à autre, advenant un conflit entre les grandes puissances.

Cette accusation est aussi sottise et aussi absurde que celle du chef de l'opposition, et si, reposant sur des faits aussi peu probants, on la soumettait demain aux électeurs de Victoria, la majorité obtenue par le parti libéral dans l'élection complémentaire accuserait une augmentation écrasante. Je me demande si le ministre de la Défense nationale y gagnerait notablement. Sa popularité sur le littoral du Pacifique peut difficilement en être accrue, car elle semble avoir atteint un sommet difficile à dépasser.

M. H. S. HAMILTON (Algoma-Ouest) : Je ne puis, monsieur l'Orateur, laisser passer cette occasion, sans répondre brièvement aux remarques de l'honorable député de London (M. Betts). Il a pris sur lui de censurer la manière dont fut choisi le contingent chargé de représenter le Canada au couronnement. Ses paroles sont injustes non seulement pour le Gouvernement, mais encore à l'égard du calibre splendide de plusieurs de ceux qui composaient ce contingent. Je ne sais rien de la manière dont le choix a été effectué en général, mais je connais celui que l'on a choisi dans ma circonscription. Je sais que les militaires de l'endroit ont choisi un homme qui a de splendides états de service outre-mer, soldat énergique et capable qui n'était pas alors officier ou qui ne l'a jamais été.

[M. McGeer.]

J'ai eu l'honneur de servir outre-mer dans les rangs du corps expéditionnaire canadien et je crois avoir quelque autorité pour parler d'un sous-officier énergique et compétent. C'était un excellent militaire et ce fut un honneur pour nous que de l'avoir dans ce détachement. Il jouissait d'une grande estime et c'était un sous-officier d'une haute compétence. Je tiens à donner ces précisions par considération pour lui, et afin que les gens de ma ville sachent que cet homme a été choisi uniquement par ses camarades et par les officiers de son régiment. Le choix s'est fait sans que la moindre influence fût intervenue. Je n'y ai été mêlé ni directement ni indirectement.

Cet homme a fait le voyage à titre de représentant de son régiment. Il est fier d'avoir été ainsi choisi et il considère cela comme un honneur. Son entourage s'honore également de ce qu'il ait été ainsi choisi pour représenter le régiment auquel il appartenait. Je trouve regrettable qu'on laisse entendre que ce choix a été de nature politique. Je sais que l'honorable député ne veut pas viser tel ou tel régiment, en particulier, et je ne veux pas faire de remarque au sujet du choix du détachement en général. Le ministre et ceux qui ont eu la responsabilité de ce choix sont capables de se défendre eux-mêmes. Toutefois, en justice pour le militaire dont j'ai parlé, et pour les officiers et les soldats de son régiment qui l'ont choisi, il importait, je crois, que je fisse ces remarques. S'ils ont quelque motif de mécontentement, ils le laisseront savoir. En justice pour eux, je crois avoir eu raison de m'exprimer comme je l'ai fait.

J'aurai une autre observation à faire avant de reprendre mon siège. J'en apprends constamment en écoutant les débats de la Chambre, et en observant les méthodes auxquelles on a recours en matière de tactique ou de stratégie parlementaires, si l'on peut dire. Si l'on a agi de façon répréhensible à Victoria—rien de tel n'est arrivé à ma connaissance—si l'on s'est servi de la défense nationale pour des fins politiques, je crois avoir raison de dire qu'en proposant une motion ainsi conçue on tente de me forcer de prendre une attitude indiquant que j'approuve la transformation de notre programme de défense en une question de lutte politique. Ainsi que le premier ministre (le très hon. M. King) l'a fait remarquer, d'après le texte de la motion, je dois faire de deux choses l'une, ou bien censurer le Gouvernement—puisque cet amendement a le même effet qu'une motion de défiance—ou approuver en apparence quelque chose que, naturellement, je ne désire nullement appuyer. Presque tous les honorables députés conviennent que notre programme de défense natio-